# **BAREME DES HONORAIRES**

Tarifs applicables à compter du 01 janvier 2020

# **IMMOBILIER RESIDENTIEL**

### VENTE

Les biens immobiliers concernés par ce barème sont les maisons, appartements, terrains, box et parkings.

Honoraires à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire du mandat qui préciserait des honoraires à la charge de l'acquéreur. En cas d'honoraires à la charge de l'acquéreur, ceux-ci sont indiqués et inclus dans les prix affichés.

L'agence ne reçoit ni ne détient de fonds, effets ou valeurs que ceux correspondant à sa rémunération. Pourcentage sur prix de vente du bien, exprimé toutes taxes comprises avec TVA en vigueur de 20%. Principe du non cumul : les tranches ne sont pas cumulatives entre elles.

### **Honoraires**

- Forfait de 4000 € pour prix de vente jusqu'à 50 000 €
- Forfait de 5500 € pour prix de vente de 50 001 à 100 000 €
- 5,5 % pour prix de vente de 100 001 € à 300 000 €
- 4,5 % pour prix de vente de 300 001 € à 1 000 000 €
- 4 % pour prix de vente de 1 000 001 à 1 500 000 €
- 3,5 % pour prix de vente de 1 500 001 € et plus

### Cas particuliers:

- → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :
  - L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
  - Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.
- → Dans le cadre d'un mandat SUCCESS :
  - Option clause « Fidélité » : abattement de 25% sur les honoraires à partir de la seconde vente passée pour le compte d'un même vendeur, et réalisée avec le concours de Keller Williams
  - Option clause « Confiance » : remise de 10%, 20 % ou 30 % sur les honoraires charge vendeur, si KW Trianon ne présente pas d'offre d'achat dans les, respectivement, 30, 60 ou 90 jours à partir de la mise en vente au prix de l'estimation telle que communiquée au vendeur.
  - Option clause « Win / Win » : en cas de vente à un acquéreur présenté par le vendeur, les honoraires contractuels sont divisés de moitié.

# BAREME DES HONORAIRES

Tarifs applicables à compter du 01 janvier 2020

### **IMMOBILIER RESIDENTIEL**

### LOCATION

Les biens immobiliers concernés par ce barème sont les maisons et appartements. Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

<u> </u>		
	LOCATAIRE	BAILLEUR
Visite du logement, Constitution du dossier Rédaction du bail	<ul> <li>8 € TTC/m² de surface habitable</li> <li>10 € TTC/m² de surface habitable zone tendue</li> <li>12 € TTC/m² de surface habitable zone très tendue</li> </ul>	<ul> <li>8 € TTC/m² de surface habitable</li> <li>10 € TTC/m² de surface habitable zone tendue</li> <li>12 € TTC/m² de surface habitable en zone très tendue</li> </ul>
Etat des lieux	· 3€ TTC/m² de surface habitable	· 3€ TTC/m² de surface habitable
Entremise-Négociation	-	Loyer hors charges – honoraires bailleur (visite, dossier, rédaction du bail + état des lieux). Ramené à 0 si ce montant est négatif

# **IMMOBILIER ENTREPRISE & COMMERCE**

### VENTE

Les biens immobiliers concernés par ce barème sont les locaux professionnels.

Honoraires à la charge de l'acquéreur (sauf stipulation contraire du mandat qui préciserait des honoraires à la charge du vendeur) et ceux-ci sont indiqués et inclus dans les prix affichés.

L'agence ne reçoit ni ne détient de fonds, effets ou valeurs que ceux correspondant à sa rémunération.

Pourcentage sur prix de vente du bien hors honoraires, exprimé toutes taxes comprises avec TVA en vigueur de 20%.

Principe du non cumul : les tranches ne sont pas cumulatives entre elles.

### **Honoraires**

- Forfait de 9600 € pour un prix de vente inférieur à 100 000 €
- 9,6 % pour prix de 100 001 € à 200 000 €
- 8.4 % pour prix de 200 001 € à 350 000 €
- 7.2 % pour prix de 350 001 € à 500 000 €
- 6 % pour prix de 500 001 € et plus

### LOCATION

Les honoraires sont à la charge du bailleur, sauf stipulation contractuelle du bail différente.

### Honoraires de location :

• 40 % TTC du loyer annuel Hors taxes et Hors Charges

### **CESSION**

Les honoraires sont à partager entre le cédant et le cessionnaire.

### Calcul des honoraires :

- 12 % du montant TTC de la cession à partager entre le cédant et le cessionnaire
- 12 % du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du cessionnaire
- Minimum forfaitaire de 9000 € TTC

## **KW Trianon**